

L'information (phase 1 et phase 2)

METTET infos dec 2001

INFOS COLLEGE ECHEVINIAL

DEVELOPPEMENT RURAL

Le Conseil Communal a décidé d'inscrire notre commune dans le cadre d'un développement rural harmonieux par le biais de la FONDATION RURALE DE WALLONIE.

Si, en théorie, la chose paraît facile sur papier, elle se montre beaucoup plus difficile dans l'élaboration parce que l'auteur principal est la POPULATION en son entier. Celle-ci émet ses avis au sein de groupes de travail, élabore des projets étudiés au sein de la COMMISSION constituées de délégués du conseil, de la population, d'un représentant de la R.W., secteur urbanisme, d'un délégué de la Fondation Rurale de Wallonie.

Il s'agit donc de mener un ensemble d'actions destinées au développement, à l'aménagement ou au réaménagement en milieu rural dans le but de revitaliser, dans le respect de ses caractères propres, de manière à améliorer les conditions de vie tant au point de vue économique, social et culturel. L'opération concerne l'ensemble de la commune mais peut être limitée, par dérogation à une partie de son territoire.

La RW accorde des subsides dans certains investissements, dans certains domaines tels :
• création et soutien de l'emploi ;
• création de services et d'équipements ;
• rénovation, création et amélioration de l'habitat ;
• protection, amélioration du milieu naturel ;
• création d'espaces publics.
Les subventions ne sont accordées que dans une opération de développement rural dont le PROGRAMME est approuvé par l'Exécutif.

CALENDRIER DES OPERATIONS

1. Décision de principe de s'inscrire dans un PCDR (Plan communal de développement rural).
2. Désignation de la personne de droit public chargée d'aider la commune, soit la FONDATION RURALE DE WALLONIE.
3. Désignation d'un auteur de « Programme communal de développement rural ».
4. Constitution du dossier des caractéristiques socio-économiques, véritable carte d'identité de la commune, établissement d'un premier diagnostic.
5. Information et participation de la population.
6. Consultation approfondie de la population et création de groupes de travail de réflexion par thèmes ou par village.
7. Création de la commission locale de développement rural (CLDR).

8. Mise en ordre des propositions faites par la CLDR et vote de l'avant projet de programme communal de développement local (PCDR).

9. Vote du projet PCDR par le Conseil communal.
10. Avis de la Commission régionale d'Aménagement du territoire.
11. Arrêté du gouvernement wallon approuvant le programme.
12. Négociation d'une première convention avec le ministre compétent : phase de réalisation.

Les objectifs minima à atteindre :
1. Description socio-économique de la commune ;
2. Résultats de la consultation ;
3. Objectifs de développement ;
4. Projets pour atteindre les objectifs ;
5. Tableau récapitulatif : projets, planification temporelle, finances, objectifs.

La Commission est présidée par le bourgmestre ou son représentant ; elle est constituée d'au moins 10 membres et d'au plus 30 membres ainsi qu'un même nombre de suppléants ; elle est constituée d'un quart de membres effectifs et suppléants au sein du conseil communal.

Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux politique, économique, socio-professionnel et culturel appartenant à différents villages et à différentes classes d'âge de sa population.

Tout ce travail ne peut être mené à bien sans la constitution de différents groupes de travail chargés de penser et d'élaborer les projets. Ces groupes de travail seront représentés au sein de la commission (CLDR).

Le développement rural est une politique active particulièrement adaptée aux spécificités du milieu rural et agricole. Elle permet de réfléchir, d'élaborer, de choisir en toute connaissance de cause les projets qui feront effectivement croître le niveau de vie et préserver l'ensemble des relations sociales qui caractérisent le milieu rural.

Un pilier du développement rural est la participation de la population. Il lui est demandé de prendre son avenir en main, de jouer un rôle de partenaire actif, de contribuer à la revitalisation de sa commune en apportant ses idées, en s'impliquant dans des actions concrètes.

Noùs ferons appel à vous par voie de presse dans les semaines à venir et espérons que vous aurez à cœur de travailler avec nous dans un cadre essentiellement voué à la citoyenneté.

A VENDRE moto BMW R1100 R5 94 état impeccable - 43.000 km • Vallées - poignées chauffantes - couleur rouge - nouveau pneu arrière • Prix à convenir • Tél. 071 79 91 48

COMMENT ÉVOLUE LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL ?

CONTEXTE

LA VISION DE METTET EN 2019...
En 2019, la commune de Mettet s'est forgée une image de territoire rural et durable, agréable à vivre et offrant une grande diversité tant au niveau des activités que des habitants. METTET est un territoire éco-mobilité, qui gagne en indépendance énergétique, qui maintient du lien social entre ses habitants, qui valorise ses atouts économiques, patrimoniaux, naturels et humains.

Nouveau départ, nouvelles ambitions,

En juin 2008, la Commune et le BEP font alors appel à Tr@me Scrl pour consolider les attentes et les besoins exprimés par la CLDR en matière de projets de développement.

PARTENARIATS

Une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) motivée, dynamique, réactive, capable de mener à bien l'élaboration d'un PCDR de qualité restait la pierre angulaire de la réussite de l'opération.

En juin 2008, un appel aux anciens membres et aux nouveaux membres de la CLDR a été lancé. Au 1^{er} août 2008, 50 citoyens de la Commune de METTET avaient fait acte d'engagement.

Éléments de mise en œuvre

le calendrier prévisionnel
Fin juin, début juillet : contact individuel avec chaque membre de la CLDR pour votre leur motivation à poursuivre l'investissement.

Avril : Appel à candidature pour remplacer les membres

qui ne souhaite pas poursuivre.

Septembre : Réunion de relance des travaux de la CLDR,

consolidation des éléments stratégiques.

Octobre-Novembre : première formulation des intitulés de

projets et des premiers éléments constitutifs (objets,

justification, éléments de mise en œuvre...)

juin-décembre-janvier : cadre logique et priorisation.

ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

1. Développer, maintenir et créer des activités et de

l'emploi

2. Organiser, aménager et protéger le territoire et ses

ressources naturelles et culturelles

3. Répondre aux enjeux de la cohésion sociale

La CLDR a établi une liste de projets en donnant des

intitulés généraux. Chaque projet émis est relié à un

objectif de développement.

Au final, 73 projets donnent corps au programme.

Les projets sont présentés et répartis suivant différents

LOTS

Répartition des différents lots

Projets du lot 0 : réalisés avant l'acceptation du projet de PCDR par la région wallonne

- Aménagement du Circuit permanent
- Adhésion à la maison du tourisme
- Bâse : restauration de la chapelle du Pinois et de la crypte de l'Eglise Saint-Martin
- Inventaire du petit patrimoine
- Aménagement de l'espace du Bâty : fontaine et borne à STAVE
- Information et gestion des eaux usées
- Mise en place d'outils communaux en matière d'aménagement du territoire
- (schéma de structure, plan communal d'AT, RCU, RGSBR afin d'indiquer la progression de l'habitat en Ruban entre les différents villages)
- Ouverture d'une maison de l'urbanisme
- Créer un comité « Chemins et sentiers » au sein de l'entité avec une personne responsable par village.
- Faire respecter les accotements sur les routes communales et les trottoirs de village
- Campagne de promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Animation entre le Parc et le quartier de Maison (créer du lien)

Projets du lot 1 : réalisés dans les 1 à 3 ans

- Extension de la Zone d'activités économiques à St Donat
- Création d'un hall relais d'activités économiques destiné aux PME
- Meilleure gestion de la relation entre agriculteurs et Population (charte)
- Signalisation des pôles d'attractions touristiques – panneaux explicatifs et de localisation à chaque entrée de curiosité, sur la place (Kiosque)...
- Réfection des murs de pierre (Furnaux, Orel...)
- Élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- Aménagement de la place Léon Collin à Mettet
- Recensement des chemins et sentiers, du patrimoine bâti et naturel ainsi que des paysages dans une volonté de développer des promenades balisées avec topoguide, des trajets « mobilité douce » sécurisés intervillages et avec le ravel, des circuits touristiques.
- Développer des itinéraires cyclistes sécurisés (hors des routes principales, marquées au sol...)
- Développer des alternatives à l'auto pour les enfants

- qui se rendent à l'école (ou autres activités)
- Etude de faisabilité de développement d'un projet de Biométhanisation/cogénération avec les communes Limitrophes
- Réhabilitation de la salle de Biesme Accueil des nouveaux habitants
- Valorisation du site de l'Abbaye de Brogne comme centre d'accueil touristique
- Cadastre des besoins des jeunes (patros, scouts,...)
- Création d'un syndicat d'initiative
- Création de logements intergénérationnels
- Création de logements type résidence-service
- Outils d'information des habitants au sein du Parc
- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants à MAISON
- Bus jeunes itinérants
- Aménagement de la Place d'Oret
- Etablissement d'un plan de circulation dans le village de Furnaux, en concertation avec les habitants
- Réhabilitation du site de l'ancienne scierie d'Ermeton en centre de loisir (touristique)-site SRPE
- Accompagnement des agriculteurs dans le développement de leurs projets et dans les démarches d'autorisation. Anticiper les conflits ou détecter en amont les problèmes
- Développement d'un « cachet » propre à chaque village – Opération villages fleuris
- Mise sur pied d'une bourse de covoiturage (Tel Internet), notamment pour une meilleure liaison avec la ligne 56
- Création d'un potager collectif
- Skate Parc
- Circuit de bi-cross
- Conseil communal des jeunes
- Répérage des petites et moyennes entreprises économiques : ADL ou AMCV
- ST Gérard : aménagement de la place
- Valorisation des déchets verts par l'encouragement du compostage à domicile et la mise à disposition de broyeurs communaux
- Aménagements suite à l'établissement d'un plan de circulation dans le village de Furnaux, en concertation avec les habitants
- Guichet communal unique pour le logement
- Promotion et aide à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles
- Assainissement et rééquipement du site du Parc résidentiel du Lac (HP)

Projets du lot 3 : réalisés dans les 7 à 10 ans

- Mise en valeur du Pont romain et de la potale (Scry, près du Ruisseau des Morins)
- Installation de micro barrages sur les petits cours d'eau - Etude de préféabilité
- Aménagement de l'ancienne carrière (Les Hayettes) à BIESME en espace de rencontre, de loisirs et de conservation de la nature (SAR)
- Développement du tourisme sur le thème du patrimoine folklorique (marches de l'Entre Sambre-et-Meuse et de l'attrait des villages (Biesmée, Ermeton)
- Participation des citoyens dans de futurs développements éoliens
- Ecole de devoirs
- Redynamisation du centre de BIESME par l'aménagement de la place Saint-Martin
- Aménagement d'espaces verts au centre des villages
- Mise en valeur des villages (incitants à la rénovation des façades, ...)
- Aide et accompagnement aux petites structures agricoles (ex : prêt de matériel ou de main d'œuvre -

Projets du lot 2 : réalisés dans les 4 à 6 ans

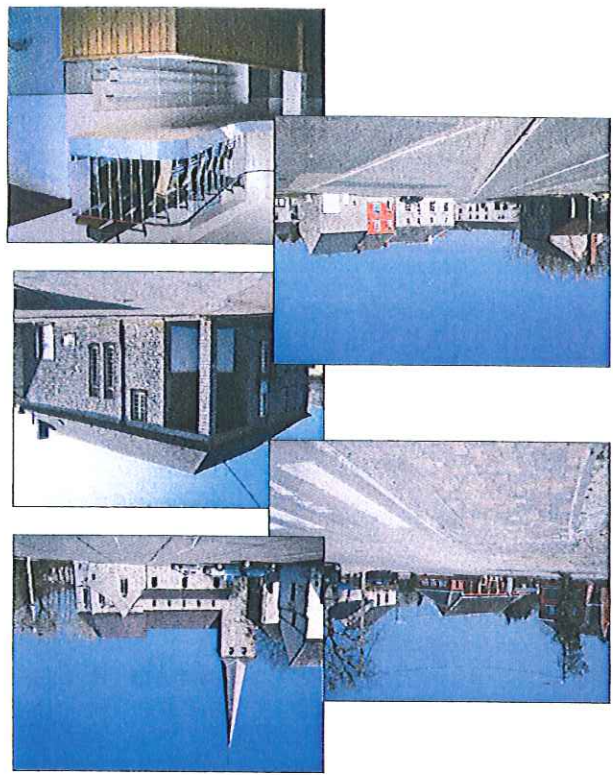
- SRA - CUMA)
- Facilité d'accès au foncier - voir cahiers des charges publics pour l'adjudication de terres agricoles.
- Réserver les essarts communaux à l'installation de jeunes agriculteurs/producteurs
- Une route gourmande en lien avec le tourisme
- Participation de Mellet au sein de l'IDEF et valorisation des berges du Lac de Bambois pour les habitants
- Elaborer un dossier chiffré réalisé sur le coût des expropriations et du réaménagement du Parc en zone d'habitat alternatif et comparaison entre les deux options
- Campagne de remise en état avec les citoyens de chemins et sentiers
- Renforcer le poste et le rôle de conseiller en énergie au sein de la commune
- Disposer d'un parc automobile communal performant
- Aménagements complémentaires au local de rencontre dans le Parc résidentiel du Lac (HP)
- Jeux intervillages
- Réseau de relais "jeunes"
- Promotion des citernes à eau de pluies

Planning et objectifs des prochaines rencontres

- Les deux prochaines rencontres seront centrées sur les projets du lot 1 qu'il convient de creuser (7 et 22 avril)
- La rencontre du 7 avril portera particulièrement sur l'aménagement de la Place d'Oret / Charte agriculteurs – citoyens (groupe 1)
- Aménagement de la Salle des fêtes de Biesme / Accueil des nouveaux habitants (Groupe 2)
- Le 11 juin : restitution du travail sur les fiches

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Commune : Virginie Delsaut au 071.72.00.80, Tr@me SCRL : Cécile Schalenbourg au 0475 . 93.63.61.



Construisons ensemble l'avenir de notre commune rurale!

Nous vous invitons donc à poursuivre cette démarche participative en proposant votre candidature à un poste de membre effectif ou suppléant au sein de cette Commission. Il vous suffit de compléter et de renvoyer le formulaire ci-joint à l'attention de Pascal Lemaire, Fondation Rurale de Wallonie, rue de France, 66 à 5600 Philippeville et ce pour le 30.04.2004 au plus tard.

sambre.meuse@frw.be)

agents de la Fondation Rurale de Wallonie au 071/66 01 90 (E-Mail : Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les

Le Conseil communal doit, dans les prochaines semaines, constituer une Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Cette Commission est un organe consultatif à la disposition de la Commune. Représentative de la population de Mettet, elle aura pour rôle d'identifier les différents projets proposés par les habitants, de définir les grands axes de développement, voire d'approfondir la réflexion sur certains thèmes abordés lors de la consultation citoyenne. Elle devra également définir les priorités tant sur le plan des objectifs que celui de la programmation des projets.

Notre commune mène actuellement une Opération de Développement Rural sur l'ensemble de son territoire. L'objectif d'une telle démarche est d'améliorer la qualité de vie à Mettet. Vous avez tenu à vous exprimer en assistant à une ou plusieurs réunions organisées dans les différents villages de l'entité. Par cette démarche, vous avez témoigné de votre attachement au développement harmonieux de notre Commune.

Madame, Monsieur,

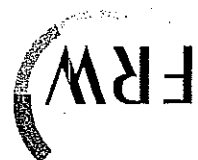
Opération de Développement Rural à Mettet

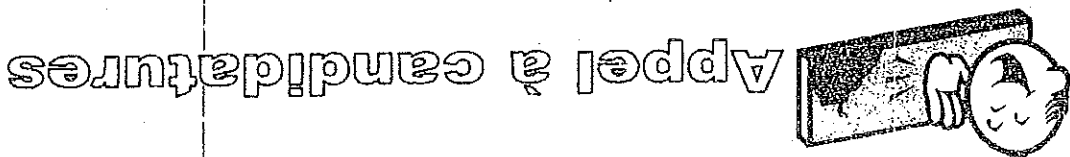
Mettet, le 23.03.2004.

Commune de METTET



Fondation Rurale de Wallonie





Mise en place de la Commission locale de Développement Rural de Mettet

LE RÔLE :

C'est une commission consultative qui sera mise en place afin de suivre le déroulement de l'Opération de Développement Rural menée sur votre Commune.

Elle va jouer un rôle de relais entre les habitants et le Conseil communal et participer à l'élaboration du Programme communal de Développement Rural, document de synthèse qui reprendra tous les projets à réaliser dans l'entité.

LA COMPOSITION :

Cette commission sera composée de 10 à 30 membres effectifs et d'un nombre égal de suppléants.

LA REPRÉSENTATIVITÉ

On y retrouvera un maximum de 25 % d'élus communaux, le reste de ses membres étant recrutés parmi les habitants de chaque village et de chaque catégorie socio-économique de l'entité (femmes, jeunes, milieu associatif, indépendants,...)

Le devenir de votre commune vous préoccupe ? Vous êtes dynamique, enthousiaste ; vous avez envie de vous impliquer activement ? Alors posez votre candidature à la Commission locale de Développement Rural !

✂-----
(Formulaire à renvoyer à la Fondation Rurale de Wallonie pour le 30 avril 2004 au plus tard)

Nom : Prénom :
Age : Téléphone :
Adresse :
Membre d'une association, d'un club :
Profession :

Le 15 juillet
Aux membres de la CLDR

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à participer à la prochaine rencontre de la Commission Locale de Développement Rural de Mettet.

**Le mardi 15 décembre 2009
à 19h30 à la salle des fêtes de Mettet**

Cette rencontre est d'une très grande importance. Il s'agira de valider l'avant-projet de PCDR avant son passage au Conseil communal. Nous comptons sur une présence très nombreuse de votre part.

Le document complet de l'avant-projet de PCDR est mis à disposition par la Commune : en document papier à consulter à l'Administration communale (auprès de Virginie Delsaut) et par envoi informatique de liens pour le téléchargement des dossiers. Dans la mesure du possible, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document avant la rencontre de décembre. (spécifier heures ouverture pour consultation du doc ? + coordonnées Virginie)

A l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la CLDR du 20 octobre
- Présentation et validation de l'avant-projet du PCDR de Mettet
- Proposition d'une programmation des projets du lot 1
- Proposition d'une première convention en développement rural
- Etapes prochaines : présentations au Conseil communal et à la CRAT
- Divers

Dans l'attente de vous revoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le secrétaire,
Cécile Schalenbourg
Daniel Burnotte

Président,
Claude Boussifet

Impossible de participer ? Un email à c.schalenbourg@trame.be ou un sms au 0475 93 63 61.
Merci !

Procès verbaux des réunions d'information consultation (phase 1)

(Uniquement phase 1)

- thème « culture, sport et vie associative »
- thème « sécurité routière et mobilité »
- thème « équipements et espaces publics »
- thème « chemins et sentiers »
- thème « Jeunesse »
- thème « patrimoine bâti »
- thème « tourisme »
- thème « environnement »
- thème « Architecture et urbanisme »
- thème « Services communaux »
- thème « logement »
- thème « services publics et sociaux »
- thème « économie locale »